

Avec plus de 900 définitions extrêmement détaillées en droit administratif, droit constitutionnel, droit communautaire, droit européen et finances publiques, le **Dictionnaire de droit public** est un outil absolument indispensable pour l'étudiant(e) de Droit ou d'AES, le professionnel du Droit et tous ceux qui préparent des concours administratifs.

La plupart des termes comprennent, en plus de la définition principale, des développements complémentaires qui approfondissent la notion et constituent un véritable « mini-cours » sur le sujet traité.